

Maisons-Alfort, le 05/06/2019

Conclusions de l'évaluation **relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché** **pour la famille de produits biocides LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY** **à base de IPBC, perméthrine et de propiconazole,** **de la société Enviroquest Research Ltd**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY de la société Enviroquest Research Ltd dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY est un type de produit 8¹ destinés aux traitements préventif et curatif du bois à base de 0,127 à 2,2994% d'IPBC², de 0,133 à 3,155% de perméthrine³ et de 0,269 à 9,075% de propiconazole⁴. La famille de produits biocides est une micro-émulsion prête à l'emploi ou à diluer, destinée à être appliquée par pulvérisation ou au pinceau par des utilisateurs professionnels et non professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par le Royaume-Uni, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁵.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

¹ TP8 : Produits de protection du bois.

² Directive 2008/79/CE de la Commission du 28 juillet 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription de l'IPBC en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

³ Règlement d'exécution (UE) No 1090/2014 de la Commission du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18.

⁴ Directive 2008/78/CE de la Commission du 25 juillet 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du propiconazole en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

⁵ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY a été évaluée par le Royaume-Uni. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques de la famille de produits soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques de la famille de produits au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁶.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités anglaises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR.

Après consultations de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que les produits de la famille LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY sont efficaces :

- en traitement préventif en classes d'usage 1, 2, et 3 contre les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum*), contre les termites (*Reticulitermes spp.*), contre les champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) et contre les champignons responsables du bleuissement,
- en traitement curatif en situation de classes d'usage 1, 2, et 3 contre les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*, *Anobium punctatum* et *Lyctus brunneus*) dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Une résistance aux insecticides pyréthroïdes comme la perméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant, aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la perméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

Le propiconazole appartient à la famille des fongicides triazoles. Les fongicides triazoles inhibent une étape de la biosynthèse de l'ergosterol du champignon. Le développement de résistance n'a pas été mis en évidence à ce jour.

L'IPBC appartient à la famille des carbamates. Les carbamates chez les champignons agissent sur la perméabilité membranaire et sur les acides gras. Le développement de résistance dans le domaine de la préservation du bois n'a pas été mis en évidence à ce jour.

⁶ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

En cas de non efficacité du traitement (suspicion de résistance), le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁷ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi du produit LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour les traitements par brossage (brosse, pinceau) en classes d'usage 1, 2 ou 3, et par pulvérisation en classe d'usage 1 et 2 uniquement :

Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatique, sédimentaire, terrestre ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation de la famille de produits LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY, sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations en substance active estimées dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation de la famille de produit LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY sont inférieures à la valeur seuil définie par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'application précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation de la famille de produits.

Compte tenu de la présence du propiconazole classé reprotoxique de catégorie 1B pour son effet sur le développement (Règlement 2018/1480), les produits appartenant aux Meta RCP 1, 2 et 3 de la famille LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY devront être utilisés en accord avec les règles énoncées par la réglementation en vigueur établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

⁷ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY:

	Organismes cibles	Doses		Conditions d'emploi	Conclusions
Meta RCP 1	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>)	1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau	Traitement préventif : 100-200 mL de produit dilué / m ²	Usage professionnel	Conforme
	Insectes à larves xylophages Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)		Traitement préventif : 200 mL de produit dilué / m ²	Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>), Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) et Lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)		Traitement curatif : 300 mL de produit dilué / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
Meta RCP 1	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>)	1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau	Traitement préventif : 100 – 200 mL de produit dilué / m ²	Usage professionnel	Conforme
	Insectes à larves xylophages Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)		Traitement préventif : 200 mL de produit dilué / m ²		Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation
	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)(Basidiomycetes)		Traitement préventif : 107-200 mL de produit dilué / m ²	Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
	Champignons de bleuissement		Traitement préventif : 200 mL de produit dilué / m ²		Conforme
	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) et lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)		Traitement curatif : 300 mL de produit dilué / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme

	Organismes cibles	Doses		Conditions d'emploi	Conclusions
Meta RCP 1	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)	1 litre de produit pour 24 litres d'eau	Traitement préventif : 200 mL de produit dilué /m ²	Usage professionnel Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
Meta RCP 1	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)		Traitement préventif : 200 mL de produit dilué / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) (Basidiomycetes)		Traitement préventif : 214 mL de produit dilué / m ²	Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
Meta RCP 2	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)	Prêt à l'emploi	Traitement préventif : 100-200 mL / m ²	Usage professionnel	Conforme
	Insectes à larves xylophages Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)		Traitement préventif : 200 mL / m ²	Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) et lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)		Traitement curatif : 300 mL / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
Meta RCP 2	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)		Traitement préventif : 100-200 mL / m ²	Usage professionnel	Conforme
	Insectes à larves xylophages Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)		Traitement préventif : 200 mL / m ²	Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) (Basidiomycetes)		Traitement préventif : 107-200 mL / m ²		Conforme

	Organismes cibles	Doses		Conditions d'emploi	Conclusions
	Champignons de bleuissement		Traitement préventif : 200 mL / m ²		Conforme
	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) et lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)		Traitement curatif : 300 mL / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
Meta RCP 3	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)	Prêt à l'emploi	Traitement préventif : 200 mL / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
Meta RCP 3	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>) <u>Champignons</u> destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) (Basidiomycetes)		Traitement préventif : 214 mL / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
Meta RCP 4	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> , <i>Anobium punctatum</i> , <i>Lyctus brunneus</i>)	Prêt à l'emploi	Traitement curatif : 300 mL / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)		Traitement préventif : 100-200 mL / m ²	Usage professionnel	Conforme
	Insectes à larves xylophages Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Stade soldat, nymphe et ouvrier		Traitement préventif : 200 mL / m ²	Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme

	Organismes cibles	Doses		Conditions d'emploi	Conclusions
Meta RCP 4	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) et lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)	Prêt à l'emploi	Traitement curatif : 300 mL / m ²	Usage professionnel Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)		Traitement préventif : 100-200 mL / m ²	Usage professionnel	Conforme
	Insectes à larves xylophages Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>)		Traitement préventif : 200 mL / m ²	Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
	Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)		Traitement préventif 152,8-200 mL / m ²	Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
Meta RCP 5	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) et lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)	Prêt à l'emploi	Traitement curatif : 300 mL / m ²	Usage non-professionnel Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)		Traitement préventif : 100-200 mL / m ²	Usage non-professionnel	Conforme
	Insectes à larves xylophages Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)		Traitement préventif : 200 mL / m ²	Classe d'usage 1 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme

	Organismes cibles	Doses		Conditions d'emploi	Conclusions
Meta RCP 5	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>), petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>) et lycte brun (<i>Lyctus brunneus</i>)	Prêt à l'emploi	Traitement curatif : 300 mL / m ²	Usage non-professionnel Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i>)		Traitement préventif : 100-200 mL / m ²	Usage non-professionnel	Conforme
	Insectes à larves xylophages Petite vrillette (<i>Anobium punctatum</i>)		Traitement préventif : 200 mL / m ²	Classe d'usage 2 : Application au pinceau ou par pulvérisation	Conforme
	Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)			Classe d'usage 3 : Application au pinceau	Conforme
	Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) (<i>Basidiomycetes</i>)		Traitement préventif 152,8-200 mL / m ²		Conforme

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	LIGNUM DUAL PURPOSE PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	8 : Produits de protection du bois.
------------------	-------------------------------------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Enviroquest Research Ltd
	Adresse	Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate Derby Derbyshire DE21 6XE Royaume-Uni
Numéro de demande	BC-NS-023779-05	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle simultanée	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Enviroquest Research Ltd
Adresse du fabricant	Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate Derby Derbyshire DE21 6XE Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit E8/E9, Ashlyn Road West Meadows Industrial Estate Derby Derbyshire DE21 6XE Royaume-Uni

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	Janssen PMP
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Co. Ltd. North Area of Dongsha Chem-Zone. 215600 Zhangjiagang Chine

Substance active	IPBC
Nom du fabricant	Troy Chemical Company
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12e P.O. Box 132 AC Maassluis Pays-bas
Emplacement des sites de fabrication	8 Vreeland Road P.O. Box 955, Florham Park 07932 New Jersey Etats-Unis

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	Caldic Denmark A/S (Acting for Targos Chemicals India Ltd.)
Adresse du fabricant	Caldic Denmark A/S: Odinsvej 23, 8722 Hedensted, Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Tagros Chemicals India Limited A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE Tamil Nadu Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,269	9,075
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,127	2,994

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcycloprop anecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,133	3,155
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcool, C9-C11, éthoxylé	Formulant ⁸	68439-46-3	-	1	25

2.2. Type de formulation

Microémulsion (ME)
Microémulsion prête à l'emploi (AL)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Lignum Pro D156 - Concentrate
-----------------------	-------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP8

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4- dichlorophenyl)-4- propyl-1,3-dioxolan- 2-yl]methyl]-1H- 1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	9,075	9,075
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	2,994	2,994

⁸ Formulants ou substances non-actives, dont la connaissance est essentielle à l'utilisation du produit. Dans le RCP qui sera diffusé, cette information sera limitée au noms des formulants.

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	3,155	3,155
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant ⁹	68439-46-3	-	25	25

2.2. Types de formulations

Microémulsion (ME)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë, catégorie 4 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H360D : Peut nuire au fœtus. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H360D : Peut nuire au fœtus. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

⁹ Formulants ou substances non-actives, dont la connaissance est essentielle à l'utilisation du produit. Dans le RCP qui sera diffusé, cette information sera limitée au noms des formulants.

Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation</p> <p>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.</p> <p>P302 + 352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P330 : Rincer la bouche.</p> <p>P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.</p>
Note	<p>EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Perméthrine. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>La substance active propiconazole est classée Repr. 1B (H360D), selon la 13^{ème} APT du règlement n°1272/2008. Cette classification est légalement applicable à partir du 1er mai 2020.</p> <p>La présence de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT), sensibilisant cutané, pouvant déclencher une réaction allergique, doit être mentionnée sur l'étiquette.</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<u>Traitement préventif :</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². <p>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), le produit Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres avec bouchon sécurisé.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse), Champignons de bleuissement
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons destructeurs du bois :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 107-200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons de bleuissement :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². <p>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), le produit lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produits pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Professionnel – 1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau – Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse), Champignons de bleuissement
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 100-200 mL de produit dilué par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons destructeurs du bois :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 107-200 mL de produit dilué par m². - <u>Champignons de bleuissement :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m². <p>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), le produit Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 11,5 litres d'eau). Appliquer 300 mL de produit dilué par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage – Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 214 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Professionnel – 1 litre de produit pour 24 litres d'eau – Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>):</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 200 mL de produit dilué par m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois :</u> Le Lignum Pro D156 doit être dilué avant l'application (1 litre de produit pour 24 litres d'eau). Appliquer 214 mL de produit dilué par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres.

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1**5.1. Instructions d'utilisation**

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Lignum Pro D156				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	9,075
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	2,994
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	3,155
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	25

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	RTU - Lignum Universal Wood Preserver
-----------------------	---------------------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8 – Produits de protection du bois

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,766	0,766
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2	2

2.2. Types de formulations

AL – Autre liquide
Micro émulsion prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360D : Peut nuire au fœtus. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360D : Peut nuire au fœtus. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.</p>
Note	<p>La mention suivante est requise :</p> <p>EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Perméthrine. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>La substance active propiconazole est classée Repr. 1B (H360D), selon la 13^{ème} APT du règlement n°1272/2008. Cette classification est légalement applicable à partir du 1er mai 2020.</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². <p><u>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>)</u>, appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit	8 – Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse), Champignons de bleuissement
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Champignons destructeur du bois</u> : Appliquer 107-200 mL de produit par m². - <u>Champignons de bleuissement</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². <p>Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>a. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).
--	--

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre. - Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse), Champignons de bleuissement
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Appliquer 107-200 mL de produit par m². - <u>Champignons de bleuissement</u> : Appliquer 200 mL de produit par m².

	Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>), appliquer 300 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Eviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Eviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine.

Les pyréthrinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Partie III – Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Lignum Universal Wood Preserver				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,766
IPBC (Technique)	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	RTU - Lignum Wood Preserver
----------------	-----------------------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8- Produits de protection du bois

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,383	0,383
IPCB (Technique)	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,127	0,127
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,133	0,133
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	1	1

2.2. Types de formulations

Autre Liquide (AL)
Micro émulsion prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP3

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360D : Peut nuire au fœtus. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H360D : Peut nuire au fœtus. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation</p>
Note	<p>La mention suivante est requise :</p> <p>EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrine. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>La substance active propiconazole est classée Repr. 1B (H360D), selon la 13^{ème} APT du règlement n°1272/2008. Cette classification est légalement applicable à partir du 1er mai 2020.</p>

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<u>Pour le traitement préventif contre les insectes à larves xylophages (<i>H.bajulus</i>) :</u> Appliquer 200 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Appliquer 214 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage**Tableau 3. Usage # 3 – Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3**

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>):</u> Appliquer 200 mL de produit par m ² . - <u>Champignons destructeurs du bois :</u> Appliquer 214 mL de produit par m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3**5.1. Instructions d'utilisation**

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine.

Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Lignum Wood Preserver				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,383
IPCB (Technique)	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,127

Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,133
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	1

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	RTU - Low Propi Product - Professional
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,269	0,269
IPCB (Technique)	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2	2

2.2. Types de formulations

Autre Liquide (AL) Microémulsion prête à l'emploi
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	La mention suivante est requise : EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrine and 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m ² . - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m ² .

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². <p>Traitements curatifs : Pour le traitement curatif contre les insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>, <i>a. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>), Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages : (<i>H. bajulus</i>)</u> : Appliquer 100-200 mL de produit par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m².

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit m². - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². <p><u>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>)</u> Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres avec bouchon sécurisé. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Professionnel – Prêt à l'emploi - Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitement préventif : - <u>Insectes à larves xylophages : (<i>Hylotrupes bajulus</i>)</u> Appliquer 100 - 200 mL de produit par m ² .

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</u> : Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Champignons destructeurs du bois</u> : Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². <p>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>) Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 25 litres. Bidon en acier de 1 à 25 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau. - Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre. - N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN14605) et des lunettes de protection pendant la phase de manipulation et/ou d'application du produit.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine. Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin ;

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (revêtement imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol du local de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Low Propi Product				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,269
IPCB (Technique)	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

1. Information administrative sur le Meta RCP 5

1.1. Identification du Meta RCP 5

Identification	RTU - Low Propi Product – Non-Professional
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8

2. Composition du Meta RCP 5

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,269	0,269
IPCB (Technique)	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2	2

2.2. Types de formulations

Autre liquide (AL) Microémulsion prête à l'emploi
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

Classification	
Catégories de danger	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation. P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	La mention suivante est requise : EUH 208 : Contient 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), Propiconazole, Permethrin and 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non-Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 1

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 1 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation

Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages : (<i>H. bajulus</i>)</u> Appliquer 100 - 200 mL de produit par m². - <u>Insectes à larves xylophages : (<i>A. punctatum</i>)</u> Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) :</u> Appliquer 200 mL de produit par m². <p>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophage : (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>) Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres. Bidon en acier de 1 à 5 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Non-Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 2

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 2 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 2
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau Traitement par pulvérisation

Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>):</u> Appliquer 100 - 200 mL de produit par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>) :</u> Appliquer 100 – 200 mL de produit par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) :</u> Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Champignons destructeurs du bois :</u> Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². <p>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>) Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres. Bidon en acier de 1 à 5 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Non-Professionnel – Prêt à l'emploi – Classe d'usage 3

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i> , <i>A. punctatum</i> , <i>L. brunneus</i>) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse)

Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif - Classe d'usage 3 (résineux et feuillus) Traitement curatif du bois en situation de classe d'usage 3
Méthode(s) d'application	Traitement par brossage - Pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Traitement préventif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Insectes à larves xylophages : (<i>Hylotrupes bajulus</i>)</u> Appliquer 100 - 200 mL de produit par m². - <u>Insectes à larves xylophages (<i>A. punctatum</i>) :</u> Appliquer 100 – 200 mL de produit par m². - <u>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) :</u> Appliquer 200 mL de produit par m². - <u>Champignons destructeurs du bois :</u> Appliquer 152,8 – 200 mL de produit par m². <p>Traitements curatif contre les insectes à larves xylophages : (<i>H. bajulus</i>, <i>A. punctatum</i>, <i>L. brunneus</i>) Appliquer 300 mL de produit par m².</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en PEHD de 1 à 5 litres. Bidon en acier de 1 à 5 litres protégé par un revêtement interne (époxy-phénolique).

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une sous-couche ainsi qu'une couche de finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. La couche de finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- En cas de déversement, ne pas manger, boire ou fumer.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Tout produit sur la peau doit être lavé.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées en tant que déchets dangereux. Ils ne doivent pas être rejetés dans le sol, les eaux souterraines et de surface, ni dans aucun type d'égout.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter le contact avec les yeux
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Éviter le contact prolongé des animaux, plus particulièrement des chats, avec les surfaces traitées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Ce produit contient de la perméthrine;

Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Contenir et collecter les déversements avec un absorbant approprié et les mettre dans un récipient étiquetable pouvant être enfermé comme déchet dangereux.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le revêtement imperméable) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé.
- Le sol de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquide.
- Toujours conserver le produit dans son emballage commercial.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autre(s) information(s)

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Low Propi Product				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Propiconazole (Technique)	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-04-4	0,269
IPCB (Technique)	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate	Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,253
Perméthrine (Technique)	m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,266
Alcools, C9-C11, éthoxylé	Alcools, C9-C11, éthoxylé	Formulant	68439-46-3	-	2